



LALHEUE

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2026

Le 5 juin 2026 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Roger CASSARD, Maire.

Etaient présents :

Thierry BLIN, Roger CASSARD, Adrien EMERY, Patrick FERRIER, Martine GRANGEON, Christophe JUVENETON, Magali MULLER, Sylvain PELLETIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Françoise CHAMPEY à Adrien EMERY; Aurélie CLAIRE à Christophe JUVENETON ; Juliette MONASTERIO à Thierry BLIN.

Etai(ent) absent(s) : /

Etai(ent) excusé(s) : /

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Patrick FERRIER.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Membres en exercice : 11

Conseillers présents ou représentés : 11

Votants : 11

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 30 avril 2026
2. Sénatoriales 2026 : élection d'un délégué communal et de trois suppléants
3. Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs
4. Détermination des loyers du bâtiment du Quart rameau
 - Comptes-rendus de réunions
 - Questions et informations diverses

Désignation du secrétaire de séance :

M. FERRIER est désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026, transmis préalablement avec les convocations, est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

2. SENATORIALES 2026 : ELECTION D'UN DELEGUE COMMUNAL ET DE TROIS SUPPLEANTS

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BRE-2026-46 du 12 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera dimanche 27 septembre 2026,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP26111651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après la mise en place du bureau électoral et le déroulement des votes au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, a désigné :

- **Délégué titulaire : M. CASSARD Roger, élu au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a déclaré accepter son mandat.**
- **Délégués suppléants :**
 - **M. FERRIER Patrick, élu au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a déclaré accepter son mandat.**
 - **Mme MULLER Magali, élue au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages exprimés. Elle a déclaré accepter son mandat.**
 - **M. JUVENETON Christophe, élu au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il a déclaré accepter son mandat.**

Le procès-verbal des opérations électorales est annexé à la présente délibération.

3. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Cette commission est chargée d'émettre des avis consultatifs sur les évaluations foncières des locaux professionnels notamment dans le cadre de la détermination et de l'actualisation des valeurs locatives servant de base aux impositions économiques locales.

La commission sera composée du président de la communauté de communes, de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Dans un souci de représentation équilibrée du territoire intercommunal, la communauté de communes demande aux communes de désigner un candidat titulaire et un suppléant.

Le Conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : M. JUVENETON Christophe
- Délégué suppléant : M. EMERY Adrien

4. DETERMINATION DES LOYERS DES LOGEMENTS DU BATIMENT DU QUART RAMEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE FIXER le montant des loyers mensuels des logements du bâtiment du quart Rameau comme suit :**
 - **Appartement du rez-de-chaussée (67 m²) : 590 € /mois**
 - **Appartement à l'étage 1 (31 m²) : 340 € /mois**
 - **Appartement à l'étage 1 (35 m²) : 390 € /mois**
- **D'AUTORISER M. le Maire à percevoir toutes recettes issues du louage des logements communaux.**

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

SYDESL : A la suite de la réunion du SYDESL, il est proposé de travailler sur la poursuite de l'enfouissement des réseaux de la commune. Ce projet devrait être déposé au SYDESL fin novembre 2026.

Plusieurs tranches de travaux seront définies et un projet d'aménagement et de réfection de voirie seront menés en parallèle.

MAISON MEDICALE : Le Docteur BEL a été reçu en Mairie pour parler du projet de Maison médicale sur la commune. Le projet initial est aujourd'hui abandonné mais des améliorations de l'insonorisation des salles d'examen (médecin et infirmières) pourrait apporter un plus au cabinet actuel en augmentant le nombre de visites (médecin et stagiaires). Une visite des locaux est prévue prochainement pour voir ce qui peut être fait.

BIBLIOTHEQUE : Il est proposé de signer une convention avec le Département permettant un accès à la source numérique départementale sans occasionner de frais et d'augmentation de la cotisation des adhérents. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

FEU D'ARTIFICE : Le Conseil décide que le feu d'artifice sera tiré le 25 juillet 2026 ou le 1^{er} août 2026 en fonction des disponibilités de l'artificier.

SECURITE VOIRIE : Une réunion avec un technicien de la DRI (Direction des Routes et Infrastructures) est prévue le 7 juillet 2026 pour définir ce qui peut être fait pour sécuriser la traversée de Lalheue.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

La commission a pour rôle de veiller à la régularité des inscriptions et radiations des électeurs. A la suite des élections municipales de mars, il convient de procéder au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales. Sa composition dépend du nombre de listes présentes au conseil municipal. En présence d'au moins deux listes, la commission comprend 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 de la liste d'opposition. Ne peuvent être membres, le maire et les adjoints. Par conséquent, il est décidé de désigner : Mme Françoise CHAMPEY, Mme Martine GRANGEON, M. Adrien EMERY, M. Thierry BLIN et Mme Juliette URVOY-MONASTERIO.

La séance est levée à 19h30.

**Le Maire,
Roger CASSARD**

**Le Secrétaire de séance,
Patrick FERRIER**